

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON**

L'an deux mille huit, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en date du huit avril, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RICHARDEAU, Maire.

**Étaient présents** : T. RICHARDEAU, P. CHAPALAIN, M. QUAIREAU, V. RABIA, D. FOUCHIER, O. ABILLARD, F. BONHOMMEAU, N. CHARRIER, S. GABORIT, S. GILBERT, J. GIRAUD, S. GUIHOT, S. GUILLOT, G. LOIZEAU, P. MERLE, S. POTÉREAU et J. RIGALLEAU.

**Absents et excusés** : J.C. BIRON et G. LUCKING.

**Pouvoir de Jean-Claude BIRON à Michel QUAIREAU.**

**Madame Nicole CHARRIER est élue secrétaire.**

**Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET PRINCIPAL  
MODIFICATION**

Le Conseil Municipal décide de modifier le Compte Administratif 2007 du Budget Principal au vu des observations faites par Madame le Sous-Préfet des Sables d'Olonne par courrier en date du 25 Mars 2008, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Exercice 2007	842 071,84 €	1 095 068,21 €	+ 252 996,37 €
Excédent 2006 reporté	/	/	+ 100 000,00 €
<b>Excédent cumulé</b>	/	/	<b>+ 352 996,37 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Exercice 2007	2 129 411,82 €	2 536 868,30	+ 407 456,48 €
Déficit 2006 reporté	/	/	- 887 621,40 €
Restes à réaliser	277 495,16 €	472 610,00 €	+ 195 114,84 €
<b>Excédent cumulé</b>	/	/	<b>- 285 050,08 €</b>
<b>Excédent global</b>			<b>+ 67 946,29 €</b>

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 17 oui.

**OBJET : VOTE DES IMPOSITIONS 2008**

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les 3 taxes perçues par la Commune pour l'année 2008, après un vote à main levée, 18 votants, 18 oui :

<b>Taxes</b>	<b>Bases estimées</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits attendus</b>
Taxe d'habitation	1 284 000 €	20,86 %	267 842 €
Taxe sur le Foncier Bâti	1 086 000 €	15,83 %	171 914 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	173 200 €	52,37 %	90 705 €
		<b>TOTAL</b>	<b>530 461 €</b>

**OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,  
Considérant :

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - Voté le 14 Avril 2008	
Résultat de fonctionnement 2007 A/ Résultat de l'exercice	+ 252 996,37 €
B/ Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif 2007	+ 100 000,00 €
C/ Résultat à affecter A+B (hors restes à réaliser)	+ 352 996,37 €
D/ Solde d'exécution d'investissement 2007 D 001 besoin de financement	- 480 164,92 €
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2007 Excédent de financement	+ 195 114,84 €
F/ Besoin de financement	- 285 050,08 €

Décide :

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	285 050,08 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement (F)	
2) H report en fonctionnement R 002	67 946,29 €

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 18 oui.

**OBJET : FOURNITURES SCOLAIRES - ANNÉE 2008**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée : 18 votants, 18 oui,

Décide de participer à l'achat de fournitures scolaires et pédagogiques de la façon suivante :

- être inscrit et remplir les conditions pour être scolarisé au jour de la rentrée précédant l'année civile en cours,
- résider dans la Commune,

Participation pour l'année 2008 :

➤ École Publique "Arc en Ciel"

- 118 élèves ligneronnais x 38,11 € = 4 496,98 €

- 5 classes x 76,22 € = 381,10 €

soit un total de **4 878,08 €uros**,

➤ École Privée "Sainte Marie"

- 173 élèves ligneronnais x 38,11 € = 6 593,03 €

- 8 classes x 76,22 € = 609,76 €

soit un total de **7 202,79 €uros**,

Soit un total général de **12 080,87 €uros**.

La dépense est prévue au budget, compte 6067.

**OBJET : SUBVENTION AU C.C.A.S. - ANNÉE 2008**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée : 18 votants, 18 oui,

Fixe ainsi qu'il suit la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'année 2008 : **2 411,82 €uros**.

La dépense est prévue au budget, compte 65736.

**OBJET : SUBVENTION AUX ÉCOLES POUR ACTIVITÉS DIVERSES  
ANNÉE 2008**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée : 18 votants, 18 oui,

**Décide d'attribuer une aide par élève ligeronnais** inscrit à la rentrée scolaire précédant l'année civile en cours pour la réalisation d'activités diverses,

**Le versement est effectué à l'établissement scolaire ou à l'association des parents d'élèves**, qui devra justifier de l'emploi de la subvention,

Les interventions en milieu scolaire par des professionnels extérieurs seront payés directement par la Commune et déduites de la subvention accordée à l'établissement,

**Pour l'année 2008, l'aide est de 24,15 €uros par élève ligeronnais :**

• École Publique "Arc en Ciel" : 118 x 24,15 € = **2 849,70 €uros**,

• École Privée "Sainte Marie" : 173 x 24,15 € = **4 177,95 €uros**,

Concernant l'École Publique "Arc en Ciel", l'intervention de l'École de musique de Challans d'un montant de **2 719,36 €uros sera déduite**.

La dépense est prévue au budget, compte 6574.

**OBJET : PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE  
L'ÉCOLE PRIVÉE "SAINTE MARIE" - ANNÉE 2008**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée : 18 votants, 18 oui,

Vu le **contrat d'association n° 00.4 et ses avenants**,

**Décide de verser une somme de 76 397,20 €uros au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement** dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n° 60-389 du 22 Avril 1960 modifié par l'article 4 du décret n° 85-728 du 12 Juillet 1985, pour les **seuls élèves domiciliés dans la Commune**,

La participation sera versée à l'OGEC École "Sainte Marie" en **trois versements au cours de l'année 2008**,

**Désigne Madame Valérie RABIA, 3<sup>ème</sup> Adjointe, responsable de la Commission Affaires scolaires, représentante de la Commune** pour participer aux réunions de l'organe de l'établissement, compétente pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, sans voix délibérative.

La dépense est prévue au budget, compte 6558.

**OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2008**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée : 18 votants, 18 oui,

**Décide d'inscrire les dépenses et les recettes au Budgets Primitifs 2008 comme suit :**

**BUDGET PRINCIPAL**

En Dépenses et en Recettes

- Section de Fonctionnement	1 202 560,00 €
- Section d'Investissement	1 499 140,00 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

En Dépenses et en Recettes

- Section de Fonctionnement	99 674,00 €
- Section d'Investissement	194 830,00 €

**BUDGET LOTISSEMENTS**

En Dépenses et en Recettes

- Section de Fonctionnement	53 503,00 €
- Section d'Investissement	48 261,88 €

**OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,  
Considérant :

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - Voté le 6 Mars 2008	
<b>Résultat de fonctionnement 2007</b> A/ Résultat de l'exercice	+ 48 833,74 €
<b>B/ Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif 2007	+ 15 000,00 €
<b>C/ Résultat à affecter</b> A+B (hors restes à réaliser)	+ <b>63 833,74 €</b>
<b>D/ Solde d'exécution d'investissement 2007</b> R 001 excédent de financement	+ 52 816,61 €
<b>E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2007</b> Besoin de financement	- 30 765,20 €
<b>F/ Excédent d'investissement</b>	+ <b>22 051,41 €</b>

Décide :

<b>1) Affectation en réserve R</b> 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement (F)	<b>43 833,74 €</b>
<b>2) H report en fonctionnement R 002</b>	<b>20 000,00 €</b>

Résultat du vote à main levée : 18 votants, 18 oui.

**OBJET : INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée : 18 votants, 18 oui,

**Donne un accord de principe sur le recours des services de Monsieur Patrick QUAIREAU,**  
Trésorier de Challans-Palluau concernant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire,  
économique, financière et comptable,

**Fixe le taux de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor à hauteur de 100 %.**

La dépense est prévue au budget, compte 6225.

**OBJET : TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE - PROGRAMME 2008**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le **programme de voirie mis en œuvre pour l'année 2008.**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée : 18 votants, 18 oui,

**Décide que les travaux seront exécutés comme suit :**

- fourniture des matériaux et leur transport,
- mise en œuvre des matériaux,
- réalisation de la mise en œuvre par le Parc Départemental de l'Équipement de la Roche sur Yon,

**Les travaux sont évalués à la somme de 75 000,00 €uros.**

La dépense est prévue au budget, compte 2315.

**OBJET : COMMERCE DE FLEURS  
DEMANDE D'AIDE AU COMMERCE EN MILIEU RURAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la création d'un commerce de fleurs par la Société "l'Ange Passiflore" représentée par Mme Muriel LANGEVIN.

Suite au courrier en date du 27 Mars 2008 de la Chambre des Métiers de la Vendée et vu la demande de Mme LANGEVIN concernant la demande d'autorisation de dépôt d'un dossier d'aide pour la reprise d'un commerce en milieu rural auprès du Conseil Général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Donne un avis favorable** à Mme LANGEVIN pour déposer une demande d'aide au commerce en milieu rural auprès du Conseil Général.

**OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES**

Annule et remplace la délibération en date du 20 Mars 2008,  
Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, procède à la désignation des membres des diverses commissions et sous-commissions municipales :

**1°) RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Président M. Thierry RICARDEAU, Maire  
Vice Président **M. Patrice CHAPALAIN, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**A) Vie Associative**

Président M. Thierry RICARDEAU  
Vice Président **M. Patrice CHAPALAIN**  
Membres Mme Florence BONHOMMEAU, Mme Sylvie GABORIT  
M. Stéphane GILBERT, M. Joël GIRAUD  
M. Sébastien GUILLOT, Mme Sylvia GUIHOT

**B) Communication, Nouvelles Technologies et Formation**

Président M. Thierry RICARDEAU  
Vice Président **M. Sébastien GUILLOT**  
Membres Mme Florence BONHOMMEAU, M. Patrice CHAPALAIN

**2°) ÉCONOMIE ET FINANCES**

Président M. Thierry RICARDEAU, Maire  
Vice Président **M. Michel QUAIREAU, 2<sup>ème</sup> Adjoint**

**A) Économie et Finances**

Président M. Thierry RICARDEAU  
Vice Président **M. Michel QUAIREAU**  
Membres M. Patrice CHAPALAIN, M. Olivier ABILLARD  
Mme Nicole CHARRIER, M. Graham LUCKING  
M. Sébastien POTÉREAU

**B) Impôts Directs**

Président M. Thierry RICARDEAU  
Vice Président **M. Michel QUAIREAU**  
Membres M. Jean-Claude BIRON

**3°) AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET VIE CULTURELLE**

Président M. Thierry RICARDEAU, Maire  
Vice Présidente **Mme Valérie RABIA, 3<sup>ème</sup> Adjointe**  
Membres Mme Florence BONHOMMEAU, M. Patrice CHAPALAIN  
Mme Nicole CHARRIER, Mme Danielle FOUCHIER  
M. Jacques RIGALLEAU

**4°) URBANISME ET VOIRIE RURALE**

Président M. Thierry RICARDEAU, Maire  
Vice Président **M. Jean-Claude BIRON, 4<sup>ème</sup> Adjoint**

**A) Urbanisme, Voirie, Assainissement, Environnement et Agriculture**

Président M. Thierry RICARDEAU  
Vice Président **M. Jean-Claude BIRON**  
Membres M. Olivier ABILLARD, M. Joël GIRAUD  
M. Guillaume LOIZEAU, M. Graham LUCKING  
M. Sébastien POTÉREAU, Mme Valérie RABIA

**B) Bâtiments communaux et Gestion des services techniques**

Président M. Thierry RICARDEAU  
Vice Président **M. Jacques RIGALLEAU**  
Membres M. Jean-Claude BIRON, M. Stéphane GILBERT  
Mme Sylvia GUIHOT, M. Patrick MERLE

**5°) AFFAIRES SOCIALES**

Président M. Thierry RICHARDEAU, Maire  
Vice Présidente **Mme Danielle FOUCHIER, 5<sup>ème</sup> Adjointe**  
Membres Mme Sylvie GABORIT, Mme Sylvia GUIHOT  
M. Patrick MERLE

**OBJET : ÉCOLE PUBLIQUE "ARC EN CIEL" - MODULAIRE  
COMPLÉMENT INSTALLATION SYSTÈME D'ALARME**

Vu la délibération en date du 12 Mars 2007 concernant l'acquisition d'un bâtiment modulaire pour la 5<sup>ème</sup> classe de l'École publique "Arc en Ciel",

Vu la délibération en date du 10 Février 2003 concernant l'installation du système d'alarme dans les locaux de l'École publique "Arc en Ciel",

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide de faire un complément d'installation du système d'alarme pour sécuriser le bâtiment modulaire,**

**Accepte le devis de la Société CT.CAM de Mouilleron le Captif pour une location d'un montant mensuel de 14,51 €uros HT,** avec option d'achat sur 5 ans,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

La dépense est prévue au budget, compte 6135.

**OBJET : VOIRIE 2008 - SIGNALISATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 14 Avril 2008 décidant le programme de voirie mis en œuvre pour l'année 2008 et précise qu'il serait nécessaire de faire la **pose de panneaux de signalisation** dans la Commune pour améliorer les conditions de circulation. Plusieurs devis sont présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte le devis de l'entreprise LACROIX SIGNALISATION de Saint Herblain concernant ces travaux de signalisation pour un montant de 103,24 €uros TTC.**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

La dépense est prévue au budget, compte 2315.

**OBJET : AMÉNAGEMENT RUE DU PUIITS CHÂLON - SIGNALISATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 14 Mai 2007 décidant l'aménagement de la Rue du Puits Châlon et précise qu'il est nécessaire de faire la **pose de panneaux de signalisation** pour améliorer les conditions de circulation. Plusieurs devis sont présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte le devis de l'entreprise LACROIX SIGNALISATION de Saint Herblain concernant ces travaux de signalisation pour un montant de 670,43 €uros TTC.**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

La dépense est prévue au budget, compte 2315.

**OBJET : SALLE POLYVALENTE - ACQUISITION DE MATÉRIEL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le programme d'investissement pour l'année 2008 et précise qu'il est nécessaire d'effectuer le **remplacement du four de la cuisine de la salle polyvalente**, vétuste, et pour des raisons de sécurité. Plusieurs devis sont présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte le devis de l'entreprise O.D.E.F.I.H. de Talmont Saint Hilaire concernant l'acquisition d'une cuisinière pour un montant de 3 681,89 €uros TTC.**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

La dépense est prévue au budget, compte 2188.

**OBJET : MAISON MÉDICALE – CONTRAT DE LOCATION  
AVEC LE DOCTEUR PETIT – AVENANT N° 1**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 9 Juillet 2007 décidant la passation d'un contrat de location avec le Docteur Pascal PETIT pour l'utilisation de la maison médicale et précise que suite à l'installation d'un 2<sup>ème</sup> médecin il est nécessaire de passer un avenant au bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide la passation d'un avenant au contrat de location avec le Docteur Pascal PETIT** selon les modalités suivantes :

- Destination : 3 médecins généralistes ou spécialistes. De façon transitoire, l'un des locaux peut être loué pour un usage paramédical ou social,
- Loyer mensuel : 1 400 €uros à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2008,
- Les autres clauses restent inchangées.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant rédigé par l'Office Notarial du Poiré Sur Vie et tout document nécessaire.

**OBJET : VOIRIE 2008 - SIGNALISATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 14 Avril 2008 décidant le programme de voirie mis en œuvre pour l'année 2008 et précise qu'il serait nécessaire de faire la **pose de panneaux de signalisation** dans la Commune pour améliorer les conditions de circulation. Plusieurs devis sont présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte le devis de l'entreprise LACROIX SIGNALISATION** de Saint Herblain concernant ces **travaux de signalisation** pour un montant de **397,41 €uros TTC**.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

La dépense est prévue au budget, compte 2315.